

Bureau d'Aide Juridictionnelle

1, quai de la Corse
75194 PARIS CEDEX 04
01.44.32.76.61

LWR
le 13/10/2014.

Numéro BAJ : 2014/037779

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Section - Division : 1 - 08

Date de la demande : 11/07/2014

Avocat: Me

Monsieur LABORIE Andre

2 RUE DE LA FORGE

31650 SAINT ORENS

DÉCISION DU BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE

Vu la loi N° 91-647 du 10 Juillet 1991 et le décret n° 91-1266 du 19 Décembre 1991,
Statuant le 02/10/2014 sur la demande présentée le 11/07/2014 par :

Monsieur LABORIE Andre
2 RUE DE LA FORGE
31650 SAINT ORENS

pour obtenir l'aide juridictionnelle dans la procédure suivante : Référé TGI (code procédure : 233)

Contre :

MINISTERE PUBLIC

devant le Tribunal de grande instance de PARIS.

Le Bureau d'Aide Juridictionnelle après en avoir délibéré,

CONSTATE :

que l'action est manifestement irrecevable, dénuée de fondement
qu'en effet les éléments produits ne permettent pas de caractériser les préjudices allégués

EN CONSÉQUENCE :

Rejette la demande d'aide juridictionnelle.

LE SECRÉTAIRE

LE PRÉSIDENT



Informations destinées à la CARPA

N° BAJ : 75101 / 001 / 2014/037779 Date décision : 02/10/2014 Type de décision : **Première décision**

Avocat :

Provision versée par le client :

Type de procédure : **AJ** Code procédure : **233**

Décision : **Rejet**

Objet : Référé TGI

Affaire : Monsieur **LABORIE Andre** C/ **MINISTERE PUBLIC**

N° Rôle : **14/55199**